# Résolution sur le Renouvellement du Mandat et la Composition du Groupe de Travail sur les Questions Spécifiques relatives au Travail de la Commission Africaine – CADHP/Res.80(XXXVIII)05

 déc 15, 2012 [sic]

**La Commission Africaine des Droits l’Homme et des Peuples réunie en sa 38ème Session ordinaire, du 21 novembre au 5 décembre 2005 à Banjul, Gambie ;**

***Rappelant*** la résolution adoptée à sa 37ème Session ordinaire tenue du 27 avril au 11 mai 2005 à Banjul, Gambie, créant le Groupe de travail sur les Questions spécifiques relatives au travail de la Commission Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples ;

***Félicitant*** le Groupe de travail pour le bon travail effectué au cours de la période d’intersession ;

***Considérant*** le rapport provisoire du Groupe de travail ;

***Considérant en outre*** la nécessité de permettre au Groupe de travail de poursuivre son mandat et de prendre d’urgence en charge les questions pendantes relevant dudit mandat ;

**DECIDE** de renouveler le mandat du Groupe de travail pour douze (12) mois ;

**DECIDE en outre** que le Groupe de travail sera composé comme suit :

1. Commissaire Mohamed Abdellahi Ould Babana ;
2. Commissaire Angela Melo ;
3. Commissaire Pansy Tlakula ;
4. Un (1) représentant de chacune des organisations non gouvernementales ci-après :
* l’Institut pour les Droits humains et le Développement en Afrique (IDHDA) ;
* INTERIGHTS ; et
* Open Society Justice Initiative.

**DEMANDE** au Groupe de travail de traiter en priorité les questions suivantes et de faire rapport de ses activités à la Commission Africaine à sa 39ème Session ordinaire :

1. la relation entre la Commission Africaine et la Cour Africaine des droits de l’homme et des peuples ;
2. la relation entre le Bureau de la Commission Africaine et le Secrétariat de la Commission ; et
3. la relation entre la Commission Africaine et les différents organes et institutions de l’Union Africaine.

**DEMANDE en outre** au Secrétariat de la Commission Africaine de renforcer ses efforts visant à mobiliser les ressources nécessaires pour aider le Groupe de travail à exécuter son mandat.